Trente-septième Année — N° 210 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES JEUDI 28 JUILLET 1892.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS. . . 26 fr. . . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 BIS.— à PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 27 JUILLET 1892

LA NEUTRALITÉ SUISSE

Une question vient de surgir, qui fait l'objet de polémiques assez vives de l'autre côté des Alpes et dont il importe de dire un mot. Elle est née d'une publication récente faite en Italie sous ce titre : *La Neutralité Suisse* et qui, chose à noter, a été simultanément imprimée en italien et en français. Les conclusions de cet écrit portent que, la Suisse n'étant pas une nation capable de protéger suffisamment sa neutralité, et cette neutralité devant être violée par la France à la première guerre générale, il est urgent pour la Suisse de s'allier à l'Italie, ou plutôt à la triple alliance, qui l'agrandirait des dépouilles de la France, en compensation de sa neutralité perdue. Est-il possible que le premier écrivain venu ait pris la responsabilité d'une proposition si audacieuse? En réalité, il paraît admis aujourd'hui que l'auteur de la brochure est un officier de l'état-major italien et que les bureaux de la *Consulta* (ministère italien des affaires étrangères) ne sont pas étrangers à sa large distribution.

D'ailleurs, il est certain qu'elle fait partie de la *Biblioteca minima popolare italiana* (petite bibliothèque populaire italienne) dans laquelle, selon l'avis de l'éditeur, « se publient les ouvrages des écrivains militaires les plus renommés », et qui a pour but «d'un côté, de populariser l'histoire et l'art de la guerre, avec un style clair et facile ; d'autre part, de développer la culture, l'esprit et le sentiment militaire». Nous sommes donc en face d'une entreprise quasi-nationale, et ce à quoi vise l'auteur de la brochure, c'est à familiariser le peuple italien avec l'idée de réaliser le plan résumé plus haut. N'est-ce pas, à proprement parler, une véritable provocation ?

Si l'on en doute, un extrait de la brochure fera disparaître toute hésitation. Nous y lisons :

« La constitution d'une forte Confédération suisse pour garantir l'Italie des attaques faciles de la France est la mesure la plus pratique.

» En augmentant le territoire de la Confédération justement des provinces qu'elle devrait occuper militairement en temps de guerre comme garantie des traités existants, sa mission d'Etat neutre serait bien plus facile. Alors seulement, elle aurait les forces nécessaires pour faire respecter sa neutralité, elle pourrait vraiment servir à amortir les chocs entre l'Italie et la France, chocs qui deviendront toujours plus graves à mesure que celle-là s'affirmera à son tour grande nation.

» La Suisse ne présente aujourd'hui aucun des caractères d'une nation bien définie, ayant sa raison d'être et ayant droit à son existence; sa seule mission est la neutralité, qu'elle ne peut pas faire respecter.

» Augmentée et renforcée par ces régions (françaises), elle pourrait, au contraire, comprendre trois facteurs de nationalité : le territoire capable d'un meilleur développement de ses activités individuelles et collectives ; ses défenseurs en nombre suffisant pour en défendre les intérêts; sa mission faite pour conjurer sur terre les conflits des deux sœurs, qui pourront seulement alors rivaliser sur mer.

» Le courant que la Confédération a tout intérêt à suivre, résulte clairement de ce qui précède ; elle seule au reste est arbitre de cet intérêt.

» Quand la Suisse possédera un territoire et des forces suffisantes pour faire respecter vraiment sa neutralité, l'Italie aura ses intérêts communs avec la Suisse, et pour cela elle fera tous ses efforts ou pour l'avoir comme alliée ou pour en procurer l'agrandissement comme garantie de sa propre sûreté, de sa défense, et par conséquent du développement de son commerce.

» Et si, — comme tout le fait croire, le conflit est inévitable, si, — comme tout le fait présumer et espérer, — la victoire sourit au bon droit, l'Italie, dans la position durable de paix qui succèdera à l'état actuel d'incertitudes et de préparations anxieuses, protégera encore cet agrandissement comme l'unique moyen qui lui permettra de rendre sa frontière inexpugnable, sans sacrifices énormes d'argent pour avoir sous les armes de grandes armées permanentes. »

Quelle que soit l'avidité des convoitises italiennes, on s'expliquerait mal, dit l'*Univers*, la maladresse de propositions offrant d'une façon si grossière un marché si peu dissimulé ; mais il faut tenir compte de l'irritation provoquée en Italie par les mesures militaires que la Suisse a cru devoir prendre dernièrement pour garder sa frontière du côté de l'Italie. Etant donné la bonne foi italienne, qui ressemble de fort près à l'ancienne foi punique, ainsi qu'en témoigne l'invasion des Etats pontificaux, les Suisses ont cru qu'il serait dangereux d'ouvrir, sans quelques précautions préalables, une voie comme le tunnel de St-Gothard à la facile jonction des troupes italo-allemandes.

On a donc établi, du côté de l'Italie, des fortifications très sérieuses qui, à un moment donné, fermeront soudain l'accès du tunnel. N'est-ce pas un acte tout simple de prudence pour la Suisse, tout comme le sera l'achèvement des fortifications en cours qui commanderont à Saint-Luziensteig le défilé menant dans la haute vallée du Rhin, et à Saint-Maurice le défilé s'ouvrant sur la haute vallée du Rhône. En agissant de la sorte, la Suisse obéit à de sages préoccupations; car si — ce qu'elle n'ignore pas — elle est à l'abri de toute convoitise du côté de la France, en est-il de même du côté de l'Allemagne ?

L'ATTENTAT DE TRIPOLI

Une longue lettre de Tripoli, adressée au *Nouvelliste de Lyon*, donne les détails d'un attentat commis par des musulmans contre des français. Voici les parties saillantes de cet intéressant document :

« Tripoli, 10 juillet. — Les hésitations et la faiblesse de nos gouvernants pour tout ce qui concerne la politique extérieure ont leur écho en Syrie, où, du reste, nous n'en sommes plus à compter les reculades de nos ambassadeurs. Il n'est donc pas étonnant que les musulmans en profitent pour se montrer insolents et agressifs vis-à-vis des chrétiens, principalement des Français, ce qui est tout un ici.

» Cependant un fait vient de se produire qui surpasse tout ce qu'on avait vu depuis longtemps.

» Il y a quelques jours c'est contre un Français, contre le supérieur des franciscains de Tripoli et son compagnon que s'est donné libre carrière le fanatisme brutal des musulmans de Tripoli; voici dans quelles circonstances :

» Ce père, qui est curé de la paroisse française, revenait de la campagne avec un Frère convers et un professeur de son école, lorsque, à l'entrée de la ville, il est accosté par des musulmans qui cherchent à lui arracher la canne qu'il tient à la main. Or cette canne était une canne-fusil.

» A la suite des efforts que faisaient les agresseurs pour s'en emparer et de ceux du Français pour conserver son arme, le coup partit sans atteindre personne. Mais en entendant la détonation, les musulmans du souk voisin accourent, se précipitent sur le père franciscain et sur ses compagnons, les accablent de coups, les renversent, les attachent et les traînent à travers les rues.

» Alors commence une scène inénarrable : les coups pleuvent sur les prisonniers, on les insulte, on leur crache au visage. Le père franciscain accablé, succombant sous les coups, s'affaisse ; la fureur des musulmans se retourne contre ses compagnons. Tous trois sont traînés sur le sol, après avoir traversé la ville dans toute sa longueur.

» A ce moment arrive la police turque, mais au lieu de défendre les Français ou, tout au moins de les protéger, elle se met du côté des agresseurs; on a même vu un des zapties frapper lui-même le supérieur des franciscains au point qu'un passant, musulman, indigné de cette conduite, dut rappeler à la police qu'elle devait protéger ces malheureux, fussent-ils inculpés.

» Notre consul, averti peu auparavant, arrivait à la rencontre de ses compatriotes et s'efforçait, lui et son kawas, de préserver les victimes de nouvelles fureurs ; mais, malgré sa présence et tandis qu'il marche devant eux, la police les accable de coups.

» Enfin on atteint le sérail où vient de descendre le waly de Beyrouth, débarqué le jour même. C'est à grand' peine que notre consul peut faire entrer ses compatriotes et les préserver d'une mort certaine.

» Il était temps, car le père supérieur des franciscains est couvert de blessures et l'on craint pour ses jours; le Frère est également tout meurtri et a un bras cassé. Leur troisième compagnon ne se porte guère mieux qu'eux.

» En les faisant entrer au Palais du gouvernement, notre consul pensait obtenir justice de cet inqualifiable attentat, étant donné la présence du waly: or non seulement on ne voulut entendre aucune de ses réclamations mais encore on emprisonna les victimes et on mit en liberté les agresseurs.

» Bien plus, on refusa à M. Savoye de leur faire donner des soins, et force fut à notre consul de se retirer pour en aviser son chef, le consul général de Beyrouth.

» M. Savoye se rendit donc au télégraphe ; sur les ordres du waly on refusa de transmettre sa dépêche, et le consul fut obligé d'envoyer un exprès en secret pour avertir le consulat général et par lui l'ambassadeur de France.

. . . .

» A l'heure où je vous écris, l'ambassade, instruite de ce grave incident, n'a rien fait; les fonctionnaires turcs qui ont prêté la main à cet attentat n'ont été ni blâmés ni destitués. Les musulmans sauront en profiter, n'en doutez pas : on me dit même qu'ils viennent d'assassiner dans un village voisin de Tripoli un chrétien appartenant à l'une des premières familles; d'autres ont été maltraités en pleine ville.

» Faudra-t-il donc que les chrétiens latins et les Français soient obligés de demander aide et protection aux ambassadeurs étrangers? »

L'EXPÉDITION DU DAHOMEY

Paris, 26 juillet. — M. Burdeau, ministre de la marine, avait prié son collègue M. Ribot, ministre des affaires étrangères, de demander au gouvernement anglais l'autorisation de faire passer l'aviso le *Météore* par Lagos, pour se rendre dans l'Ouémé. Le gouvernement anglais a accordé l'autorisation qui lui était demandée.

Le Havre, 26 juillet. — Le steamer des Chargeurs-Réunis *Ville de Saint-Nicolas* partira demain, emportant pour le Dahomey du matériel, du fourrage et des vivres. Il fera escale à Oran et à Dakar, où il embarquera dans ces deux ports quatre cents hommes de troupes, trois cents chevaux et mulets.

M. l'abbé Brindonneau, chargé du service religieux à l'hôpital militaire de St-Louis (Sénégal), est désigné en qualité d'aumônier du transport-hôpital le *Mytho*, qui se rendra prochainement dans le golfe de Bénin, par permutation avec M. l'abbé Huet, aumônier de la marine.

D'autre part, M. l'abbé Vatheiet, qui fera partie, en qualité d'aumônier, du corps expéditionnaire du Dahomey, s'embarquera le 2 août à Bordeaux à destination du golfe de Bénin.

Le rôle des Anglais et des Allemands au Dahomey

Marseille, 26 juillet. — Nous extrayons d'une correspondance de Porto-Novo le passage suivant :

« Le blocus établi sur la côte du Dahomey est plus rigoureux qu'en 1890.

» A cette époque, les forces navales seules y ont pris part. Aujourd'hui, grâce à la coopération des troupes de terre, le territoire de Wydah, avec la ligne de nos vaisseaux, augmentée de nombreux postes et de pirogues armées, échelonnées par ordre du colonel Dodds, est complètement bloqué.

» Si l'on considère que la famine commençait à sévir avant le blocus, on juge de ce qu'il doit en être à cette heure, où les communications sont absolument interceptées.

» Aussitôt après la proclamation du blocus, le colonel Dodds a donné aux Européens habitant Wydah un délai pour quitter cette ville.

» Les allemands seuls n'ont pas bénéficié de cette mesure et ont tenu à demeurer à Wydah où ils sont, depuis quelque temps surtout, en grande faveur.

» On dit que Béhanzin a pu recevoir par leur entremise, ces temps derniers, une quantité de fusils et de canons qui auraient été presque aussitôt suivis de cartouches et de poudre si le blocus intervenu n'avait point heureusement barré la route au navire *Woormann*, qui arrivait avec ses cales pleines de munitions.

» Outre ce concours prêté au souverain du Dahomey, les Anglais et les Allemands font courir toutes sortes de bruits sur notre compte. Ils persuadent notamment à la population indigène que le gouvernement français va envoyer vingt mille hommes au Dahomey pour tout mettre à feu et à sang.

» Un agent d'une maison allemande de Wydah, un nommé Richter, est entré dans les bonnes grâces de Behanzin, au point de se faire investir des fonctions de grand *cavalleiro*, équivalant au grade de colonel.

» M. Richter, ayant été officier d'artillerie dans l'armée allemande, a été tout spécialement chargé d'apprendre aux Dahoméens la manœuvre des canons.

» Des revues ont lieu tous les jours. Les exercices sont très fréquents. Les indigènes apprennent le maniement des armes, l'art de se déployer en tirailleurs.

» L'agent de la maison Wolver et Brohn est tellement satisfait des résultats obtenus qu'il est allé, dans son outrecuidance, jusqu'à déclarer publiquement que les Français pouvaient venir, qu'on était en état de les recevoir.

» Cette conduite provoque l'indignation de tous les Européens. »

UN MOT DE GAMBETTA

On parlait récemment dans un groupe d'hommes politiques, de la promotion dans la Légion d'honneur d'un préfet, ancien secrétaire de la rédaction de la *République française*. Tout naturellement, la conversation tomba sur Gambetta. Ceux qui avaient connu le célèbre tribun mettaient en relief ses qualités, qui lui faisaient pardonner souvent bien des erreurs, et appuyaient sur cette particularité peu connue que, tout en sacrifiant ostensiblement aux préjugés de la queue de son parti, il n'avait, au fond, pour elle qu'une médiocre considération, et la jugeait, à l'occasion, très sévèrement. A ce propos, un de ses amis personnels, qui était toujours resté lié avec lui, quoiqu'il ne partageât nullement ses opinions politiques rappela un curieux souvenir.

C'était à l'époque où Gambetta, président de la Chambre des députés et tout-puissant, dirigeait ce que l'on appelait alors le gouvernement occulte et où, tous les matins, il réunissait à sa table un grand nombre de ses familiers. Il y avait là, à côté de personnages honorables et éminents, quelques intrigants et quelques faméliques qui avaient eu le secret de se faire tolérer. Or un jour que l'ami qui nous racontait l'anecdote était allé voir le président au palais Bourbon, un peu avant l'heure de ce repas matinal, celui-ci voulut le retenir à déjeuner :

— Impossible, lui répond l'autre, je regrette beaucoup, mais je suis attendu.

— Voyons, franchement, réplique Gambetta, dont la finesse a flairé un prétexte, pourquoi ne voulez-vous pas rester ?

— Eh bien, je vais vous le dire, fait l'ami, c'est parce que je me croirais chez Ali-Baba.

Alors Gambetta, lui prenant le bras, de sa voix tonnante et avec son inimitable accent du Midi :

— Ah ! mon *povre* ami, s'ils n'étaient que quarante !

L'ABAISSEMENT DES PRIX DU GAZ

Paris, 26 juillet. — A la suite d'une demande faite auprès de M. Viette, par MM. Peytral et Papelier, députés, au nom des comités de province, fondés dans le but d'obtenir l'abaissement du prix du gaz et de lutter contre le syndicat des compagnies. Le ministre des Travaux publics a nommé une commission mixte qui recherchera si l'Etat n'ayant point aliéné ses voies nationales au profit des Compagnies gazières, peut accorder aux compagnies qui ne seraient pas munies de l'avis favorable des municipalités, l'autorisation de poser des conduites sur les chaussées municipales dépendant également de la voie nationale.

Dans le cas où la question serait résolue par l'affirmative, il conviendra d'examiner les moyens de dégager vis-à-vis des compagnies les municipalités qui, par erreur, leur auraient réservé le monopole sur les voies nationales dont l'Etat peut seul disposer.

Cette commission qui siège au Conseil d'Etat est composée de MM. Saisset-Schneider et Scherb, conseillers d'Etat, Guillane, directeur des routes, de la navigation et des mines, Rousseau, inspecteur général des ponts-et-chaussées, Bouffet, directeur des affaires départementales au ministère de l'intérieur.

Elle entendra cette semaine M. Peytral, les délégués des comités, ceux des compagnies et s'ajournera le 1er août jusqu'au 17 septembre. Elle fera connaitre en octobre ses décisions.

LES MANŒUVRES NAVALES

Un torpilleur coulé

Brest, 26 juillet. — Hier soir à dix heures et demie, pendant un exercice d'attaque du goulet de Brest, le torpilleur 76, aveuglé par la lumière électrique, s'est jeté sur l'éperon de la *Tempête* et a coulé par 22 mètres de fond. Tout l'équipage est sauvé.

Brest, 26 juillet. — Dans l'abordage qui s'est produit cette nuit entre le torpilleur 76 et le garde-côte la *Tempête*, pendant l'exercice d'attaque du Goulet de Brest, il y a eu deux chauffeurs grièvement blessés ; ils ont été transportés à l'hôpital. Le renflouement du torpilleur coulé par 22 mètres de fond, parait impossible.

Brest, 26 juillet. — L'escadre du Nord a appareillé ce matin à 6 h. 20, et elle est sortie de la rade à 6 h. 35, faisant route au large. Le remorqueur *Laborieux* a embarqué ce matin les troupes des équipages de la flotte et les transporte en ce moment dans les forts de la côte.

Brest, 26 juillet. — Le torpilleur 76, coulé cette nuit, appartenait à la défense mobile du port de Brest ; l'abordage a eu lieu en face du port de Porzic.

Les blessés, au nombre de trois, ont été transportés ce matin à l'hôpital maritime. L'amiral de la Jaille, préfet maritime, les a visités cette après-midi à quatre heures. Leur état est aussi satisfaisant que possible.

Le torpilleur est resté accroché pendant quatre minutes sur l'éperon de la *Tempête* avant de couler, circonstance qui a servi pour sauver l'équipage, bien qu'il ait coulé par vingt mètres de fond.

Le torpilleur sera renfloué.

Toulon, 26 juillet. — Le préfet maritime et le vice-amiral commandant en chef l'escadre viennent de recevoir cette après-midi le télégramme ministériel fixant l'heure d'ouverture des hostilités pour les manœuvres d'attaque des côtes.

Encore deux torpilleurs échoués

Marseille, 26 juillet. — Les torpilleurs numéros 132 et 133 rentrant hier soir à Marseille, se sont échoués, le premier à Sausset et le second à Tarry. Le numéro 132 a perdu son gouvernail et le 133 son hélice. Ce dernier a été renfloué par des pêcheurs et à son tour il a prêté son concours pour renflouer le numéro 132. Les deux torpilleurs sont ensuite rentrés dans le port.

REVUE DE LA PRESSE

Bellacoscia, le pseudo « dernier bandit », occupe toute la presse : entr'autres appréciations, citons celle de l'*Eclair* :

« Bellacoscia a beau porter une longue barbe blanche, une veste de velours à côtes et, sans doute, une plume à son chapeau, nous ne voyons pas le moins du monde en quoi il ressemble aux héros des légendes et mérite l'auréole dont essayent de le parer ses admirateurs. Dans l'attendrissement qu'excitent ses moindres paroles, dans le bénissage qu'on lui prodigue, dans cette couronne de patriarche du maquis qu'on place sur son front, nous trouvons, faut-il le dire ? plus de godicherie que de romantisme — et le romantisme même ne serait pas une excuse.

« Il ne faut pas en effet nous la faire aux mœurs corses, aux exigences de la traditionnelle vendetta; Bellacoscia est simplement un monsieur qui régnait dans son village par les mêmes procédés que les « terreurs » de nos barrières dans la région du boulevard extérieur où s'étend leur renom; un gaillard qui, à peu près sûr de l'impunité, tant on le redoutait, avait pris l'habitude de se débarrasser à coups de fusil de tous les gens qui encombraient sa route ou contrariaient ses desseins.

» Ce n'est pas pour venger les siens qu'il a tué le notaire Marcaggi, c'était pour le punir de ne s'être pas prêté à une escroquerie. Bellacoscia convoitait un bien de 500 hectares auquel il n'avait aucun droit; le notaire lui refusant une fausse pièce qui devait le lui procurer, Bellacoscia a tué le notaire. Vous appelez cela un héros de roman?

» Le vrai est que Bellacoscia est un coquin ni plus ni moins intéressant que les autres, un peu plus féroce seulement que le commun des coquins. Ses crimes n'ont même pas le caractère passionnel qui pourrait justifier un courant d'indulgence. Mais quoi ! il a une belle barbe, les yeux doux, un feutre pointu. C'est le dernier bandit ! Le voilà passé à l'état de gloire nationale. Il ne lui manque plus qu'une pension du gouvernement. »

Rochefort, dans l'*Intransigeant*, réfléchit à ce qui arriverait, si Bismarck était condamné :

« Une supposition : voilà Bismarck condamné. Dans quelle prison de l'empire l'enverrait-on faire sa peine ? Car, si déséquilibré qu'il soit, nous nous refusons à admettre que Guillaume II pousse la folie jusqu'à exiger de ses Mariage, de ses Merlin et de ses Quesnay, une condamnation à mort pour laquelle il serait certainement à peu près impossible de réunir un peloton d'exécution.

» La Sainte-Alliance a déjà eu beaucoup de difficultés à trouver un geôlier anglais pour garder Napoléon dans une île de l'océan Atlantique. Où dénicherait-on des geôliers allemands pour maintenir Bismarck dans une prison d'Allemagne, devant les barreaux de laquelle toute la nation défilerait incessamment ?

» Bismarck comprend mieux que personne l'inviolabilité dont il jouit, et c'est sans doute ce qui lui permet de défier toutes les menaces dont l'accablent les reptiles qu'il entretenait autrefois pour menacer les autres.

» Et selon toutes probabilités, c'est Guillaume II qui fera les excuses après avoir provoqué la rencontre. »

LES RELATIONS COMMERCIALES

ENTRE LA FRANCE ET L'ÉGYPTE

La Chambre de commerce française d'Alexandrie (Egypte) vient de publier son premier *Bulletin mensuel*.

Nous en sommes particulièrement heureux, car les comptes rendus de travaux d'une année, ou les mémoires et rapports, publiés à intervalles irréguliers, ne peuvent évidemment présenter l'intérêt que nous rencontrons dans une publication régulière et suffisamment fréquente.

Nous applaudissons donc de tout cœur aux efforts de la Chambre de commerce française d'Alexandrie et nous publions ci-dessous la conclusion d'un remarquable article de son président, M. Suzzarini, manufacturier.

« Pour n'être pas variés, les produits de l'exportations de l'Egypte n'en sont pas moins très importants et représentent annuellement douze à treize millions de L. E. de 26 francs et par conséquent environ 320 à 340 millions de francs.

» En 1890, l'exportation totale a atteint une valeur de 11,876,087 livres égyptiennes et, en 1891, 13,878,638 livres égyptiennes.

» L'importation, pendant ces deux années, a été, en 1890, de 8,021,297 livres égyptiennes et, en 1891, de 9,801,310 livres égyptiennes.

» Ce qui constitue un mouvement général d'exportation et d'importation, pour l'année 1891, de 23,079,958 L. E. ou six cents millions de francs.

» Si l'on considère que le Soudan entrait dans le mouvement général du commerce de l'Egypte, en produits exportés ou importés, pour environ cinquante millions par an, on peut évaluer actuellement la somme probable des importations et des exportations à 650 millions par an.

» L'exportation dépasse l'importation. Le pays se trouve donc dans des conditions avantageuses : cependant sa dette l'écrase et le producteur gémit sous le poids de l'impôt qui, pour certaines cultures, telles que le coton, est parfois de près de 37 pour 100.

» Les éléments de l'importation varient beaucoup plus que ceux de l'exportation et méritent d'être examinés en détail. Dans des études postérieures et successives, nous les ferons connaitre en indiquant leur provenance et les besoins auxquels ils sont destinés.

» Nous nous sommes bornés, pour la première fois, à indiquer l'importance de production du pays : on comprendra que les moyens employés pour l'obtenir nécessitent l'emploi d'un outillage énorme et de produits commerciaux et industriels multiples.

» Ajoutons que l'organisation de la famille, telle qu'elle existe en Egypte, oblige la population aisée à des dépenses de luxe qui contribuent à augmenter son importation. De plus, un courant énorme de touristes étrangers vient tous les ans, pendant les mois d'hiver, s'ajouter à la population riche du pays.

» Or, le Caire a déjà une population de près de 500,000 âmes et Alexandrie 200,000; il y a d'autres villages, telles que Mansourah, Tantah, Siout, Port-Saïd, Damiette, qui constituent des centres importants où les besoins inhérents à l'existance donnent lieu à un commerce varié dont il est aisé d'imaginer l'étendue.

» C'est à faire connaître ces besoins et les moyens commerciaux usités pour y répondre que tendront nos efforts. » *Le Président*,

» T. SUZZARINI. »

LE PROCÈS DES ANARCHISTES DE LIÈGE

LE VERDICT DU JURY

Liège, 26 juillet. — Après une délibération qui, commencée à neuf heures et demie, n'a pris fin qu'à deux heures et demie, le jury a répondu affirmativement à la plupart des 224 questions qui lui étaient posées, notamment sur celle relative au complot, à l'association, au vol des explosifs, à la destruction de propriété, au vol, au transport de dynamite et aux explosifs.

En ce qui concerne les explosions de Liège, le jury, écartant les questions subsidiaires, a par contre admis les circonstances aggravantes. La réponse est affirmative sur le cas du cabaretier Schlebach.

LES CONDAMNATIONS

Moineau est condamné à 25 ans de travaux forcés ; Wolf et Bonjean à 20 ans ; Mattheysen, Martoty, Lacroix, Nassent à 15 ans de travaux forcés ; Guilmot, à 3 ans d'emprisonnement et 26 francs d'amende. Tous seront soumis à 5 ans de surveillance à l'expiration de leur peine. Exe, Nossent, Hedoin, Berré, Heusy, Schlébach sont acquittés. Le président dit que si les condamnés s'amendent, l'heure de la commisération sonnera. Moineau s'écrie : « Je n'en veux pas. Vive l'anarchie ! »

LES ANARCHISTES DU HAVRE

devant la Cour d'assises de la Seine-Inférieure

Rouen, 26 juillet.— Aujourd'hui ont commencé, devant la Cour d'assises, à Rouen, les débats de l'affaire des anarchistes du Havre. Des mesures de police ont été prises: les abords du palais sont gardés par une compagnie d'infanterie et plusieurs brigades de gendarmerie. Les trois accusés sont des jeunes gens appartenant au parti anarchiste; ils se nomment Lapointe, employé de commerce, âgé de dix-neuf ans, demeurant à Paris; Paridan, ouvrier mouleur, âgé de vingt-cinq ans, demeurant au Havre; Léciez, âgé de vingt-deux ans, typographe au Havre. Tous trois sont inculpés de plusieurs vols avec effraction commis au Havre. En outre, Léciez est inculpé d'excitation au meurtre et au pillage et d'excitation de militaires à l'insubordination.

A l'audience d'aujourd'hui, dans son interrogatoire, Lapointe déclare qu'il renonce aux idées anarchistes et il avoue la plupart des vols qui lui sont reprochés. Quant à Paridan et Léciez, ils déclarent qu'ils sont anarchistes et s'en font gloire. Ils refusent de répondre aux questions du président, en déclarant que l'autorité est la gangrène de la société.

L'audience est suspendue à midi 15.

A la reprise de l'audience, le président donne lecture du manifeste répandu par Léciez dans les casernes où se trouvent les passages suivants : « Si au 1er Mai, la bourgeoisie apeurée ordonne de tirer sur nous comme l'année dernière à Fourmies, refusez ! C'est l'anarchie qui nous remettra en possession des capitaux notre bien commun. Plus de bourgeois voleurs et plus de brutes galonnées ! »

L'accusé reconnait être l'auteur de ce manifeste.

Le président. C'est une provocation ? — R. C'est un devoir.

Le président. Alors vous ne comprenez pas que nous avons aujourd'hui besoin plus que jamais d'armée. — R. Je n'en crois pas l'utilité. Pourquoi trouver mal que les prussiens viennent nous opprimer ? Est-il juste que nous allions opprimer les Tonkinois et les Dahoméens ?

Le président. Pourquoi parlez-vous de brutes galonnées? — Je ne puis pas appeler le major Breton et Anastay des hommes moraux.

Le président. Il y en a d'autres que ceux là et nous les respectons car ils sont prêts à défendre notre pays.

On passe à la proclamation aux électeurs du 1er mai qui les excitait à prendre possession des biens des bourgeois. Léciez répond en se dandinant et d'un air satisfait que c'est un principe que la terre appartient à tout le monde. On entend ensuite les témoins. Les dépositions sont sans intérêt.

Rouen, 26 juillet. — Au cours de la déposition de M. Chauvin, commissaire de police, Léciez s'explique sur le rôle qu'avait joué à son égard l'inspecteur spécial de la police, M. Marchand, sous le faux nom de Cordier.

Il ne l'a pas aidé, dit-il, à la confection des placards anarchistes, mais il lui a fourni des fonds. Toutefois, dans ses explications, Léciez laisse échapper que dès le début de ses relations avec M. Marchand, il l'a soupçonné d'être un mouchard.

NOUVELLES DU JOUR

Incendie de l'usine Frémont à Flers (Orne)

Flers (Orne), 26 juillet. — L'usine Frémont est en feu depuis midi et demi, un tiers du bâtiment déjà détruit. Un millier d'ouvriers sont sans travail. Un pompier a éprouvé un commencement d'asphyxie.

Flers (Orne), 26 juillet. — L'incendie du tissage Frémont est terminé. Tout, sauf le moteur a été détruit. On ne signale aucun accident de personne. Les pertes s'élèvent à plus d'un million.

La création de onze cents nouveaux gardiens de la paix à Paris

Paris, 26 juillet. — Le *Journal Officiel* promulguera demain matin la la loi ouvrant un crédit de deux mil-

BOURSE DE PARIS DU 27 JUILLET 1892

Cours préced.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
98 50	3 0/0	...	...	98 50	98 50	98 42
106 17	4 1 2 0/0	...	...	106 17	106 17	106 17
90 80	Italien	...	...	90 70	90 70	90 60
1230 ..	Banq. de France	...	...	1225 ..	1225 ..	1240 ..
213 ..	B. d'Escompte	...	...	211 ..	211 ..	212 ..
640 .	Banq. de Paris	...	...	628 ..	638 ..	640 ..
1088 ..	Crédit Foncier	...	...	1086 .	1085 ..	1085 ..
788 ..	Créd. Lyonnais	...	...	791 ..	791 ..	790 ..
150 ..	Crédit Mobilier	...	...	150 ..	150 ..	152 ..
1520 ..	Lyon	...	...	...	1515 .	1515 ..
1877 ..	Nord	...	...	...	1878 ..	1875 ..
17 ..	Panama	...	...	...	...	...
2722 ..	Suez	...	...	2720 .	2717	2720 ..
1447 ..	Gaz	...	...	...	1447 ..	1437 ..
648 .	Autrichiens	...	...	648 ..	650 .	653 .
218 .	Lombards	...	...	218 .	220 ..	217 ..
172 ..	Nord Espagne	...	...	171 ..	172 ..	170 ..
188 ..	Saragosse	...	...	190 ..	190 ..	188 ..
626 ..	Méridionaux	...	...	...	...	625 ..
...	Métaux	...	...	...	...	...
491 87	Egypte	...	...	491 25	491 87	492 18
95 5/16	Hongrois	...	../..	93 1/16	93 7/16	93 8 16
20 50	Turc	...	...	20 52	20 50	20 52
566 87	Banq. Ottomane	...	...	565 62	565 62	565 62
63 5/16	Extérieure	...	...	63 1/2	63 7/16	63 3/16
408 75	Rio-Tinto	...	...	403 75	401 25	400 ..
120 62	Tharsis	...	...	...	120 ..	120 ..
2311/16	Portugais	...	../.	2311/16	23 3/4	23 7/8
.. /.	Consolidés	...	...	.. ./.	.. ./.	.. ./..
. /.	Russe 1880	...	...	.. /	.. ./.	.. /..
95 30	Russe consolidé	...	...	95 30	95 40	95 50
77 95	Russe nouveau	...	...	...	78 05	78 ..
.. ./.	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	...
392 ..	Dynamite	...	...	391 ..	391 .	391 ..
...	3 0/0 nouveau	...	...	...	...	...
142 52	Alpines	...	...	...	...	145 ..
105 .	Câbles	...	...	105 ..	105 ..	105 ..
...	Russe Orient	...	...	...	...	...
...	Priorités	...	...	...	...	...
86 ..	Mobilier espag.	...	...	87 ..	87 ..	87 ..
...	3 0/0 amortiss.	...	...	...	...	...
...	C. d'Esc. nouv.	...	...	...	...	...
...	Générale	...	...	...	...	...
...	Est	...	...	...	...	...
...	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Midi	...	...	...	...	...
...	Nord (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Orléans	...	...	...	...	...
...	Ouest	...	...	...	...	...
...	Anglais	...	...	...	...	...
...	Autriche or	...	...	...	...	...
...	Belge 3 0 0	...	...	...	...	...
...	Ville d'Amiens	...	...	...	...	...
...	Lille 1860	...	...	...	...	...
...	Lille 1863	...	...	...	...	...
...	Ville de Lyon	...	...	...	...	...
...	V. de Roubaix	...	...	...	...	...
...	Fives-Lille (act)	...	...	...	...	...
...	Téléphone	...	...	...	...	...
...	Voitures 4 0/0	...	...	...	...	...
...	Suez (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Cacérès	...	...	...	...	...
...	Asturies	...	...	...	...	...
...	Foncières 1883	...	...	...	...	...
...	Rente Foncière	...	...	...	...	...
...	Cacérès (act.)	...	...	...	...	...
...	Est (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Midi (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Béthune	...	...	...	...	...
...	Picardie	...	...	...	...	...
...	Nord-Est	...	...	...	...	...
...	Ouest (act.)	...	...	...	...	...
...	Orléans (oblig)	...	...	...	...	...
...	Fives-Lille (obl.)	...	...	...	...	...

BOURSE DE LILLE DU 27 JUILLET 1892

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours préced.
Lille 60, r. 100	113 ..	113 ..
» 63, r. 100	...	138 75
» 68, r. 500	...	508 .
» 77, r. 500	...	543 50
» 84, r. 400	...	414 ..
» 84, 1/4	...	403 25
» 87, r. 400	...	401 25
» 90, r. 500	...	500 ..
Roub.-Tourc.	...	49 ..
Amiens	...	114 ..
Dép. du Nord	...	108 75
Tourcoing 1878	...	504 .
Armentiér. 86	...	500 25
Douai, libérée	...	504 ..
» non lib.	...	504 ..
Verley, Decr.	...	1220 ..
Ce Platel et Cie	...	260 ..
Crédit d. Nord	...	430 ..
H. Devilder	...	1050 ..
Banq. ré. Nord	...	500 ..
Ce Esc. Roub.	...	...
Gaz de Wazem	...	505 ..
Le Nord, ass.	...	2375 ..
Union g. Nord	...	455 ..
St-Sauv. Arras	...	125 ..
Un. lin. Nord	...	...
Constr. Anzin	...	...
Ciments franç	...	270 ..
Estrée-Blanch	...	250 ..
Tramw Nord	...	40 ..
L. Allart, t. p.	...	500 ..
Id. 375 p.	...	...
Chem Econom	...	497 50
Delgutte et Cie	490 ..	486 25
CeLiquid R.-T.	...	...
Eaux Dunkerq	...	505 ..
Tréfilerie	...	1010 ..
Biache-St-V.	...	3400 ..
Denain Anzin.	350 ..	350 ..
Usin Villerupt	...	450 ..

VALEURS	Compt.	Cours préced.
OBLIGATIONS		
Tramw. Nord.	...	432 50
Union lin. N.	...	165 .
Gaz de Wazem	...	517 ..
Ch. d. fer Econ.	...	508 75
Denain Anzin.	...	502 75
Tréfilerie	...	507 50
CHARBONNAGES		
Aniche, 12e	14555 ..	14500 ..
Anzin, 100e d.	4625 ..	4623 75
Blanzy	...	4805 ..
Bruay	12400 ..	12455 ..
Bully-Gren., 6e	3010 ..	3001 25
Campagnac	...	535 ..
Carvin	...	1450 ..
Courrières, 10e	4420 ..	4400 ..
Crespin	...	240 ..
Douchy	...	3745 ..
Dourges	...	9340 ..
Drocourt, 1re s.	...	3350 ..
Escarpelle	1855 ..	1800 ..
Epinac	...	505 ..
Ferfay	...	720 ..
Fléchinelle c.5	...	375 ..
Fléchinelle	...	500 ..
Lens	...	25200 ..
Liévin	...	10000 ..
Marles 30 0/0.	...	14500 ..
Marles 70 0/0.	...	18000 ..
Meurchin	4965 ..	5050 ..
Ostricourt	...	3°5 ..
Sincey-le-R.	...	15 ..
Thivencelles	...	120 ..
Vicoigne et N.	20000 ..	19975 ..
OBLIGATIONS		
Béthune 1877.	...	450 ..
Blanzy 1876.	...	536 ..
Drocourt 1883.	...	540 ..
Fléchinelle 87.	...	250 ..
Marles 1886.	...	510 25
Liévin 1885.	...	505 ..

Marchés de Lille du 27 juillet 1892

SUCRES. — Raffinés n° 1, cote officielle, 109 .. à ... ..; 88 degrés, cote com., 35 50 à .. .. ; n° 3, cote com., ...

HUILES. — Huile épurée pour quinquet 72 fr. l'hectolitre; huile de colza 66 fr.

ALCOOLS. — 3/6 betteraves disponible, offert 48 .. à .. ..; demandé .. .. à .. ...

Cours de clôture au comptant du 27 juillet

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
98 50 ./	3 0/0	98 45 ./.
.. .. ./.	3 0/0 1891	.. .. ./.
98 80 ./.	3 0/0 amortissable	98 90 ./.
106 12 1/2	4 1/2 0/0 1883	106 20 ./.

DERNIÈRE HEURE

De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Cour d'assises de Versailles. — Le vol de dynamite de Soissy-sous-Etioles. — Un incident

Versailles, 27 juillet. — La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Fenot, conseiller à la Cour de Paris.

Des mesures exceptionnelles ont été prises en dehors du palais et dans la salle.

Un incident s'est produit au cours de l'appel des prévenus. L'accusé Etievant ne s'étant pas levé pour répondre aux questions du président sur son état-civil, celui-ci dit : « Pourquoi ne vous levez vous pas lorsque je vous parle ? »

Je refuse de me lever, je ne vous demande pas votre nom; pourquoi me demandez-vous le mien. Je refuse de dire mon nom, je préfèrerais plutôt vingt ans de travaux forcés.

M. Baron, son défenseur, tente de ramener son client à de meilleurs sentiments, il réussit en partie, car le farouche anarchiste finit par déclarer qu'il s'appelle Etievant, mais en ajoutant que cela ne regarde personne.

Une femme qui se suicide avec ses deux enfants

Laval, 26 juillet. — A la suite d'une querelle de ménage et d'un embarras d'argent, une malheureuse femme nommée Verstraeten s'est jetée dans la Sarthe, aux Genets, près de Laval, avec ses deux enfants âgés de trois ans et de dix-huit mois.

Les cadavres ont été retirés. Ce drame a produit une grande émotion dans le pays.

Quatre supplices en Bulgarie

Sofia, 27 juillet. — L'affaire Beltthess a eu son épilogue ce matin. La confirmation de la sentence était arrivée hier soir.

La quadruple exécution de Milaroff, Alexandre Karaguloff, Popoff et Gevglieff a eu lieu ce matin, à cinq heures, dans la cour de la prison Therma-Djania, où une potence avec quatre nœuds coulants avait été dressée. Les condamnés ont reçu les secours de la religion et ont fait preuve de courage et de résignation.

Après la lecture de la sentence, Karaguloff a crié : « Vive la Macédoine! » les autres : « Vive la Bulgarie ». Le commandant de place, le procureur militaire, le greffier, les médecins, les autorités de la police et les parents des condamnés qu'on avait prévenus la veille assistaient à l'exécution. Les corps des suppliciés seront ensevelis dans l'enceinte du cimetière.

Un congrès des communes socialistes

Paris, 27 juillet. —. Le président du Conseil municipal de Paris, M. Sauton, vient de communiquer à chacun de ses collègues la convocation suivante qui lui est adressée par les promoteurs d'un Congrès des communes socialistes de France :

« Citoyen Maire,

» Citoyens Conseillers municipaux.

» Les conseillers municipaux de Saint-Ouen ayant décidé d'organiser un Congrès des communes socialistes de France, les 11, 12, 13 septembre prochain, vous prient de vouloir bien leur faire savoir si vous désirez adhérer à ce Congrès et, dans l'affirmative, le nombre de délégués que vous pourrez y envoyer et les questions que vous désirez voir porter à l'ordre du jour.

» L'importance de cette œuvre ne saurait échapper aux municipalités socialistes qui savent que les revendications formulées dans les différents Congres ouvriers devront, pour aboutir, être présentées dans un faisceau compact formé par toutes les fractions socialistes, sans distinction d'école.

» Nous vous prions donc, Citoyens, de bien vouloir nous adresser votre réponse avant le 31 courant, afin que nous puissions fixer notre ordre du jour que nous vous ferons parvenir dans la première quinzaine d'août.

» Veuillez agréer, Citoyen Maire et Citoyens conseillers municipaux, nos saluts socialistes et révolutionnaires.
(Suivent les signatures).

Œuvre franco-russe. — Les victimes du choléra en Russie. — Le comité chez M. Loubet. — Les misères françaises.

Paris, 27 juillet. — M. Loubet, ministre de l'intérieur, président du conseil, a reçu, les délégués du comité du Parlement et de la presse constitué pour venir en aide aux victimes du choléra en Russie. Les délégués ont demandé au ministre de vouloir bien s'entremettre auprès du Crédit foncier et des grands établissements de crédit pour qu'ils se chargeassent d'une émission de bons à lots permettant d'envoyer à bref délai un secours d'un million aux pauvres de Russie.

M. Loubet a très favorablement accueilli la demande du comité ; il a promis tout son concours, mais il a ajouté qu'il désirait que l'œuvre russe fût doublée d'une œuvre analogue en faveur des misères françaises. Les délégués n'ont pu qu'approuver la pensée du président du conseil, qu'ils ont vivement remercié. Conformément à sa promesse, M. Loubet a conféré dans la journée même avec M. Cauvin, représentant du Crédit Foncier, en présence du gouverneur, M. Christophe. Nous croyons savoir que le concours du Crédit foncier est tout acquis à la double œuvre charitable projetée, comme cela ne pouvait être douteux, du reste.

Rien n'est encore arrêté, mais nous pouvons indiquer que la forme de l'émission, qui sera vraisemblablement adoptée, sera similaire à celle mise en usage pour les bons de l'Exposition de 1889. L'émission serait de deux millions, dont un million pour les misères russes et un million pour les misères françaises. M. Loubet doit conférer aussi, à ce sujet, avec M. Rouvier, ministre des finances; il saisira d'ailleurs de la question le conseil de cabinet qui se réunira demain matin au ministère de l'intérieur.

La célébration du centenaire de la proclamation de la République française

Le *Journal officiel* promulgue la loi ouvrant au budget du ministère de l'intérieur un crédit supplémentaire de 200,000 francs pour la célébration du centenaire de la proclamation de la République.

La démission du général Annenkoff

St-Pétersbourg, 27 juillet. — Le général Annenkoff a donné sa démission de directeur du chemin de fer militaire transcaspien. Son successeur sera le colonel Canabich, commandant du quatrième bataillon des chemins de fer.

Un attentat criminel au camp de la Valbonne. — Coups de feu sur deux officiers supérieurs

D'une correspondance particulière reçue à Lyon et transmise sous toutes réserves au *Matin*, il résulterait que, pendant des manœuvres qui ont eu lieu, mardi, au camp de la Valbonne, trois ou quatre balles auraient été tirées sur le colonel du 96e de ligne, M. Martin, et sur le commandant du 2e bataillon, M. Schmitt, qui est sorti de l'Ecole de guerre avec le n° 4. Les armes ont toutes été visitées et on a fait déshabiller les hommes, mais aucune preuve n'a pu être établie.

Le choléra en Roumanie

Belgrade, 27 juillet. — Malgré les démentis officiels du gouvernement roumain, l'épidémie cholérique fait de sérieux progrès en Roumanie. Depuis huit jours, il s'est produit plus de quarante cas dont dix-huit mortels. Voici la liste des localités où des décès cholériques se sont produits : A Bottuschan, deux décès ; à Marascheschti, un décès ; à Jassy, trois décès ; à Saskout, un décès ; à Oltemtza, deux décès ; à Tschernavoda, deux décès ; à Constanza, un décès ; à Bailesti, un décès; à Odobesti, un décès ; à Galatz, deux décès ; à Buzeau, un décès.

Le tsar et Guillaume II

Saint-Pétersbourg, 27 juillet. — A la fin de cet été auront lieu de grandes manœuvres des troupes de la circonscription militaire de Kieff, commandées par l'aide de camp général Dragomiroff. Ces manœuvres sont considérées ici comme très importantes; elles doivent permettre de constater le résultat de la nouvelle tactique inspirée par le général Dragomiroff. Cette tactique, basée sur de nouvelles théories, tend à développer l'esprit d'initiative des commandants et les qualités morales du soldat.

L'empereur Alexandre avait l'intention d'assister à ces manœuvres qui doivent avoir lieu entre Kieff, Tchiguirine Kharkoff. Guillaume II en ayant été informé, a fait des démarches pour s'y faire inviter, mais le tsar a répondu que, vu le choléra, il n'irait pas à Kieff et que les manœuvres n'auraient peut-être pas lieu. Il est certain cependant que les manœuvres se feront, même si le tsar ne peut y assister. Dans ce cas-là, les généraux Gourko, Costanda et, peut-être aussi le grand-duc Wladimir, s'y rendront.

Les violations de frontières

La *Petite Presse* publie la dépêche suivante :

« Strasbourg, 27 juillet. — L'autorité centrale du gouvernement d'Alsace-Lorraine et l'autorité militaire du 16e corps d'armée — lorrain — font procéder à une double enquête concernant l'incident de frontière signalé par certains journaux français. Les premières notes envoyées à M. Puttkamer, secrétaire d'Etat au gouvernement du Reichsland et dans le cabinet de qui sont centralisés tous les rapports, le Statthalter prince de Hohenlobe étant en congé annuel jusque fin août, concluent à une violation très atténuée du territoire français, en ce sens que quelques officiers en débande et non de service commandé, c'est-à-dire errants à travers la campagne, sur le flanc des troupes, se sont aventurés sur le sol de l'Etat voisin, sans intention.

» Des correspondances personnelles reçues par des officiers du régiment de uhlans de notre garnison confirment ces aveux; mais, d'après elles, la violation aurait été voulue; des officiers auraient, par malice ou bravade, voulu faire fouler le territoire étranger par leurs chevaux — une plaisanterie comme une autre.

» L'enquête continue.

» D'autre part on nous mande que si l'enquête militaire parvient à établir la violation de territoire, ses auteurs seront mis aux arrêts.

» J'ai voulu connaître l'opinion d'un officier sur ces faits il m'a répondu en substance ce qui suit :

» On pourrait empêcher les incidents en limitant la zone militaire au *Krenzbezirch*, qui commence à quinze kilomètres de la frontière réelle et qui est indiqué par des poteaux peints aux couleurs allemandes surmontés par la plaque indicatrice portant en grandes lettres le mot *Krenzbezirch* — zone frontière.

» Mais le grand état-major veut que les troupes connaissent géographiquement et topographiquement l'extrême limite du territoire de l'empire; il faut se résigner.»

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 27 juillet

Le procès des dizainières. — Jugement

Le tribunal a rendu, à l'audience de ce jour, son jugement dans le procès intenté par les dizainières de l'œuvre de Notre-Dame de l'Usine à l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

Les dizainières sont déboutées de leur demande, parce qu'elles ne justifient point de leur qualité de dizainières.

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR

27 juillet.

Les cours suivent une marche légèrement progressive. Ils sont soutenus à Roubaix-Tourcoing, fermes à Anvers et calmes à Leipzig.

— Roubaix-Tourcoing, le samedi 30 juillet la bourse aura lieu à midi à Roubaix. Elle sera fermée le lundi 1er août et se tiendra, le lendemain mardi, à midi à Roubaix.

En vente à la Librairie du « Journal de Roubaix »

17, Rue Neuve

Souvenirs et Récits d'un Vieux Roubaisien

Par G. NADAUD

Joli volume in-8. — Prix : 1 fr. 50

TABLE DES CHAPITRES. — Charles Wugk; Le Créchet; Louis Decottignies; Le Chien de l'Officier; Le Chien de l'Officier (pasquille); Joseph Castel (l'homme bleu); Le Château supposé; Une lettre de Lamartine Je et moi; Troisièmes noces; Dumont le Bruant; A. Desrousseaux; J. Watteeuw; M. et Mlle Boutavent; Le Dauphin.